

Renzo Piano

Grand amateur d'art, Georges Pompidou, le deuxième président de la Vème République, avait voulu construire une institution dédiée à la création moderne et contemporaine sur le plateau Beaubourg, non loin des Halles. Ce serait le centre Georges-Pompidou, ou Centre Beaubourg, un projet, très contesté sur le plan architectural, réunissant une bibliothèque et un centre voué à toutes les formes de la création contemporaine. (...) Le 31 janvier 1977, après cinq ans de travaux, le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou est inauguré à Paris par Valéry Giscard d'Estaing. L'architecture du centre suscite une vive polémique : tout ce qui est, en temps normal, caché à la vue, est ici sciemment exposé, des canalisations aux passerelles métalliques. Le Centre Beaubourg est rapidement affublé de sobriquets peu flatteurs, comme "Notre-Dame de la Tuyauterie". C'est pourtant un choix volontairement provocateur de la part des architectes, Renzo Piano et Richard Rogers qui, pour être à même de proposer des grands plateaux vides susceptibles d'évoluer au fil des besoins, ont décidé de placer à l'extérieur tout ce qui fait la structure du bâtiment.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/la-construction-du-centre-pompidou-en-cinq-photos-4401759>

[nota: non tradurre la citazione bibliografica]

Traité entre la France et l'Italie

ARTICLE 1

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(...)

4. Les Parties adoptent des initiatives communes visant à promouvoir la démocratie, le développement durable, la stabilité et la sécurité sur le continent africain. Ensemble, elles s'engagent à renforcer les relations de l'Union européenne et de ses États membres avec ce continent, avec une attention particulière à l'Afrique du Nord, au Sahel et à la corne de l'Afrique. A cet effet, les Parties développent leurs consultations bilatérales, notamment sur les politiques pour le développement durable et sur la manière d'assurer une protection et une promotion efficace des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la bonne gouvernance, en ligne avec la recherche d'une meilleure synergie entre l'aide humanitaire, le développement et la paix.

5. Les Parties s'engagent à se consulter régulièrement et à coordonner leur action pour promouvoir le développement d'une approche commune au sein de l'Union européenne à l'égard des principaux partenaires et concurrents internationaux, notamment sur les questions relatives aux défis mondiaux et à la gouvernance multilatérale.

Traité entre la République française et la République italienne pour une coopération bilatérale renforcée, 2021 [nota: non tradurre la citazione bibliografica]